



Compte rendu de la réunion de Comité Syndical
du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie
le jeudi 28 Octobre 2021 à 18h00
à la salle des fêtes de Saint Honoré

L'an deux mille vingt et un, le 28 Octobre à 18h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Honoré, sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président.

Présents :

CC TERROIR DE CAUX : Mesdames DAS B. - DELAUNAY M.- Messieurs BLOC JF. - BUREAUX O - DEPREAUX A. - FAUVEL D - GILLE P. - HAVARD R. - HERICHER F.- LEROND E. - LASNON S. -MASSE S - PAILLARD L. (jusqu'à 18h30)- POTEL P - TABESSE JM. -FAICT J - LAGNEL J - LAPLACE D. - QUESNAY D. (jusqu'à 19h15)

CA DIEPPE MARITIME : Mesdames DUFOUR ML. - PIMONT A - MOUQUET C. - Monsieur FLAMANT L.

PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE : Monsieur CORDIER P.

DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. - Messieurs LEMONNIER P. - LECLERQ H. - COHU J. -LEGROS F.- POULAIN M. - LEFEVRE C. - DEVAUX JP

Excusés :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs BRUNIVAL S. - CHERON S.- CLET C. - DUPUIS H. - LEROY C. - PAILLARD L.(à partir de 18h30) - DUPUIS E.

CA DIEPPE MARITIME : Messieurs DE CONIHOUT O.- CANTO F.

PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE : Monsieur PIEDNOEL M.

DELEGUES COMMUNAUX : Monsieur DURAND M. - GUEDON F.

Absents :

CC TERROIR DE CAUX : Messieurs DUCLOS JF. - HALBOURG O.- LECONTE O. - MARUITE A. - VEGAS R.

CA DIEPPE MARITIME : Messieurs WEISZ F. - CARPENTIER S. - LEFRANCOIS B

CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLE P.

CC DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs DUPUICH V. -GACOIN C. - CHAUVET JP.

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35

Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45

Date de convocation : 21 Octobre 2021

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres présents : 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Point d'avancement des opérations
- Délibérations diverses
- Questions diverses

Introduction par M. Le Président.

M. LEFORESTIER cite les personnes excusées.

1) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 25 mars 2021

M. LEFORESTIER demande au Comité syndical si les délégués ont des remarques concernant le compte rendu du dernier comité syndical du 26 avril 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, M. LEFORESTIER procède à l'approbation du compte rendu.

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les dossiers en cours

- Actualités

Mme COLLIN prend la parole. Elle indique qu'une newsletter est adressée régulièrement par mail aux élus afin de les informer des actualités du SMBV.

Mme COLLIN présente deux animations pédagogiques qui ont été organisées en septembre dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat :

- Rando'Vélo : organisée le 11 septembre sur la thématique « Moulins, patrimoine et biodiversité ». La balade a réuni 22 personnes au départ de Quiberville jusqu'à Gueures. Les participants ont découvert des moulins privés ou des chutes d'eau sur lesquels des travaux sont programmés par le SMBV. Cette balade était l'occasion d'aborder la notion de restauration de la continuité écologique. La balade s'est clôturée par un goûter au château de Gueures, parc au sein duquel des aménagements ont été réalisés. Le SMBV remercie le propriétaire, M. PLESSIS, de son accueil
- SMBV'tour : organisée le 16 septembre, cette animation avait pour objectif de présenter les actions menées dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations et le panel des compétences exercées par le SMBV. Cette animation a réuni 24 élus : les retours ont été très positifs et il a été demandé de réitérer cette opération à la fin du contrat pour voir les opérations réalisées.

Des roll'up et des plaquettes ont été conçus pour la balade.

M. LEFORESTIER demande aux élus présents quel est leur retour sur l'organisation du SMBV'Tour. Il indique que cette journée était intéressante car elle a permis de balayer l'ensemble des compétences du SMBV qui ne se limitent pas uniquement à la lutte contre les inondations. Les élus étaient étonnés du spectre couvert par le SMBV.

M. TABESSE et Mme PIMONT indiquent que la journée était très instructive.

M. TOPIN indique qu'il y aura d'autres propositions thématiques chaque année pour permettre l'échange entre les délégués et les techniciens.

M. TOPIN reprend la parole. Le 13 et 16 septembre dernier, le GIEC de Normandie a diffusé des informations concernant leurs conclusions sur le dérèglement climatique qui sont plutôt pessimistes. Ces conclusions auront un impact sur les réflexions à mener concernant les politiques d'aménagement du territoire.

- Ressources humaines

- L'absence de Audrey BRANLY (arrêt maladie suite à un accident du travail), technicienne en charge des ouvrages et travaux locaux, perdurent et occasionnent une surcharge de travail sur l'ensemble des techniciens. Aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité sur une reprise de poste.
- Gabin Mulard a réalisé un stage sur une durée d'un mois (octobre) afin d'apporter un appui à l'élaboration d'un plan de gestion de la zone d'expansion des crues de St Ouen sous Brachy. L'accueil de jeunes scolarisés est une responsabilité que le SMBV souhaite porter en tant que collectivité.
- Maxime FOUCHARD a été recruté en tant que chef d'équipe. Les deux autres agents techniques vont arriver en novembre et en décembre. L'équipe verte sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2022 même si ils vont mener quelques actions dès novembre.

Maxime FOUCHARD prend la parole pour se présenter. L'acquisition de matériels est en cours mais peut être freinée par la crise sanitaire. M. TOPIN ajoute qu'un fourgon va être réceptionné la semaine prochaine.

➤ **Délibération n°1 : Création d'un poste Technicien/ne Environnement jusqu'en septembre 2022**

M. TOPIN présente la proposition d'embauche d'un technicien environnement afin de pallier l'absence de Audrey BRANLY. Le poste sera ouvert jusqu'en septembre 2022, fin du contrat de Audrey BRANLY. Ce poste permettra de retrouver le bon fonctionnement de la cellule animation.

M. LEFORESTIER ajoute que Audrey BRANLY a contacté le SMBV pour savoir quelle solution lui serait proposée pour mettre fin à son contrat. Après consultation du centre de gestion, la rupture conventionnelle n'est pas possible dans le cadre d'un CDD : il lui a donc été répondu que la seule solution était la démission. Depuis, le SMBV n'a plus aucun contact.

Mme DELAUNAY s'étonne que la rupture conventionnelle ne soit pas possible. Mme LABOULAIS lui répond que la réponse a été apportée par le centre de gestion. Mme DELAUNAY demande si il existe une assurance pour couvrir le montant des salaires ? M. TOPIN précise que la totalité du salaire de Mme BRANLY est financée par la sécurité sociale. Seuls les premiers mois ont été financés par le SMBV.

Un élu indique que dans le privé, la rupture conventionnelle est possible. M. TOPIN répète que cela n'est pas possible dans la fonction publique.

M. HAVARD demande si il sera facile de trouver un technicien pour ce poste ?

M. TOPIN répond qu'il ne sera pas évident de recruter un agent répondant à l'ensemble des missions pour un contrat à durée déterminée.

M. TABESSE indique qu'il y a une perspective de renouvellement et que cette information doit être communiquée lors du recrutement.

M. TOPIN ajoute que ce poste est dans un premier temps pour remplacer Audrey, et dans un deuxième temps, continuer à avoir un agent pour réaliser ces missions après septembre 2022.

M. LEFORESTIER ajoute qu'un stage longue durée est envisagé si aucune candidature ne répond à la demande.

Aucune autre question n'étant apportée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Adoptée à l'unanimité.

- Locaux

M. TOPIN reprend la parole et présente les différents projets au sein des locaux du SMBV.

Afin d'accueillir l'équipe verte, des travaux vont être réalisés début novembre dans les locaux pour créer une pièce supplémentaire.

➤ **Délibération n°2 : construction d'un bâtiment pour l'équipe verte**

Concernant le stockage du matériel lié aux diverses missions de l'équipe verte et la mise en sécurité, il est proposé la construction d'un bâtiment de 80m² permettant également de mettre à l'abri le fourgon. Il avait été proposé de mettre en place des containers : cependant, la crise sanitaire a engendré des surcoûts sur ce type d'abris et de longs délais d'attente. Le coût total des travaux de construction du bâtiment est estimé à 45K€, avec une possibilité de subvention du Département de Seine-Maritime dans le cadre de l'équipement aux collectivités. Ce bâtiment s'intègre dans l'enveloppe financière d'acquisition du bâtiment de St Honoré. M. TOPIN indique que les éléments présentés font suite au travail du chef de l'équipe verte.

M. TABESSE demande comment sera sécurisé le bâtiment. M. TOPIN répond qu'il est prévu d'installer une alarme. De plus, les locaux sont bien clôturés : grillage et portail.

Un élu demande si le bâtiment aura juste pour fonction de stocker du matériel ? Est-ce qu'il y aura des fenêtres ? M. LEFORESTIER répond que ce bâtiment sera utilisé comme garage, atelier et stockage de matériel. Il n'aura aucune fenêtre.

Un autre élu demande si des sanitaires sont prévus ? M.TOPIN répond que dans le bâtiment principal, 3 sanitaires sont présents et cela est suffisant. Il est prévu de récupérer les eaux pluviales afin d'utiliser l'eau pour le nettoyage des véhicules. M. LEFORESTIER ajoute qu'une douche et un espace vestiaire sont également présents dans le bâtiment principal.

M. LEGROS demande si il est envisagé de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture. M. TOPIN indique qu'une étude n'a pas été faite dans ce sens. Cependant, la superficie du bâtiment est peu importante. M. POTEL précise que le SDE a estimé qu'il ne serait pas rentable de couvrir la salle des fêtes de St Honoré en panneaux photovoltaïques. M. LEFORESTIER confirme ce fait pour sa commune.

M. LEFORESTIER indique que la construction de ce bâtiment nécessitera d'établir un permis de construire.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Mise en place d'un mur rideau

M.TOPIN précise que l'entrée du bâtiment est exposée au vent et à la pluie et qu'il serait plus confortable d'installer un mur rideau. Cela permettrait de renforcer la sécurité d'accès au bâtiment, de générer une économie d'énergie et de relier le rez-de-chaussée et l'étage. Le coût des travaux est de 15K€ (13K€ HT). M. LEFORESTIER précise que ce mur rideau est dans l'enveloppe budgétaire des locaux de St Honoré. M. LEFORESTIER rappelle qu'une aide du Département de Seine-Maritime de 72K€ a été apportée au SMBV pour l'acquisition des locaux.

M.TABESSE demande si il y aura une subvention sur ce mur rideau. M. TOPIN indique qu'il n'y a pas d'aide pour de l'aménagement.

- Administration courante

> Délibération n°3 : modification du Règlement intérieur

M.TOPIN poursuit la présentation. Il est proposé de modifier le règlement intérieur comme suit :

- Création d'une commission Finance
- Création d'une commission Rivière
- Intégration des vices-président(e)s dans les commissions

Cette modification est permise par la souplesse du règlement intérieur. D'autres commissions pourraient émerger à l'avenir.

M. LEFORESTIER indique que Mme DAS sera la Présidente de la commission Rivière et Mme PIMONT sera la Présidente de la commission Finance.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Adoptée à l'unanimité.

- Foncier

Une convention est en cours avec la SAFER. La SAFER deviendra opérateur au profit du SMBV dans le cas de futures acquisitions nécessaires à certaines opérations.

Une aide financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80% a été accordée pour l'acquisition des terrains à St Ouen sous Brachy. Il reste l'acte de vente final à signer. Les subventions d'acquisition sont accordées à condition qu'un plan de gestion par site soit rédigé afin de permettre de préserver la biodiversité. La gestion sera plus restrictive sur ces sites.

- Points sur les actions en cours

- Entretien des ouvrages

En 2021, un fauchage tardif a été réalisé pour un cout de 64 500€. Les années précédentes, le budget de fauche était divisé par deux. A l'heure actuelle, les tarifs ont été fortement augmentés. M. TOPIN indique qu'une seule fauche a pu être réalisée pour des raisons financières. En 2022, l'équipe verte apportera un appui sur la fauche sur certains ouvrages.

- Entretien des digues littorales

En 2021, des travaux d'entretien ont été réalisés sur la digue de Quiberville-Ste Marguerite pour 26500€ et la digue de Pourville pour 12600€. Les travaux effectués sont : maintien des perrés dans leur pleine efficacité, réparation d'escaliers d'accès à la plage. Les tempêtes de 2019 et 2020 ont engendré des dégâts sur les systèmes d'endiguement. M. TOPIN insiste sur le fait que cette mission devait être réalisée par Mme BRANLY.

- Opérations sous contrats

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations Arques et Scie

M. TOPIN indique que la cérémonie de signature du PAPI Arques et Scie est prévue le 15 décembre, soit un an après la labellisation. Les opérations vont débuter en 2022.

Pour rappel, le PAPI a été budgétisé à 3,1 millions d'€ dont 1,1 millions d'€ concernent le SMBV SVS. Ce contrat est mutualisé avec le SMBV de l'Arques.

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat Saône et Scie

Opérationnel depuis 2020, le CTEC est budgétisé à 10,5millions d'€ dont 7,3millions concernent le SMBV. Ce contrat est mené avec le Conservatoire du littoral et l'ASA de la Scie.

Opération 184 : Travaux Restauration de la Continuité Écologique de la Saône

- La procédure d'appels d'offres pour les travaux RCE du moulin près du captage à Gueures est en cours.
- Le Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation des travaux sur le seuil de St Denis d'Aclon est en cours de rédaction.

Dans le cadre du CTEC, ces travaux sont financés à hauteur de 90% par l'agence de l'eau.

➤ **Délibération n°6 : Opération 185 - Basse vallée de la Scie**

Une étude va être portée pour améliorer la gestion de la basse vallée de la Scie. M.TOPIN précise qu'il n'y a pas de projet de reconnexion. Les études porteront sur la restauration de la continuité écologique au moulin de la Mer, la buse estuarienne (sans remettre en cause la buse) et la gestion des zones humides en basse vallée (arasement de merlons). Ce travail est en partenariat avec le Département 76, le Conservatoire du littoral et l'ASA de la Scie.

Dans le cadre du CTEC, ces travaux sont financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation de cette étude est en cours de rédaction.

Délibération n°6 : Une délibération doit être réalisée pour faire la passation de marché.

M. LEFORESTIER reprend la parole et demande aux élus de faire leurs remarques. Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

Opération n°55 : restauration du marais d'Eglemesnil

Une 1ere tranche de travaux a été menée en 2021. La 2ème tranche de travaux est prévue en 2022. Plusieurs zones de travaux sont identifiées sur le marais : deux zones de part et d'autres de l'ancienne laiterie et une zone en aval près de Tocqueville en Caux. Les travaux réalisés sont : arasement de merlons, décapage de remblais, création de noues dans le lit majeur, restauration d'une source et aménagement de l'axe de ruissellement. M.TOPIN rappelle que ce projet a été présenté dans le cadre du SMBV'Tour. Dans le cadre du CTEC, ces travaux sont financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Le montant total de l'opération est de 248k€.

Opération n°79 : Travaux Basse Saône

M.TOPIN présente les travaux qui ont été menés en 2021 : renforcement de berge en bord d'une route départementale, travaux d'arasement de merlons (connexion lit mineur/lit majeur, connexion annexes hydrauliques), mise en place d'abreuvoirs et pose de clôtures (afin d'éviter l'abreuvement directement dans la rivière).

Opération n°72 : Inventaire Faune Flore Habitat

Les inventaires faune/flore se terminent, permettant de disposer d'un état zéro de l'écologie de la basse vallée : un bilan sera communiqué dans un second temps. Ces inventaires sont obligatoires pour tout projet d'infrastructures (évaluation environnementale).

Le montant de l'opération est de 232K€ avec un taux de subvention de 90% par l'AESN.

Opération n°74 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrages

L'AMO apporte une aide dans le suivi administratif des marchés, des dossiers financiers au vu de l'ampleur du projet. Le montant de l'opération est de 90K€ avec un taux de subvention de 90% par l'AESN.

Opération n°75 : Maîtrise d'œuvre des travaux de reconnexion

Un groupement de plusieurs bureaux d'études, sous la direction d'ARCADIS, a été recruté par la Commission d'Appel d'Offres : offre la mieux disante et la moins chère. Ce groupement assure la maîtrise d'œuvre des travaux de reconnexion de la Saône à la Mer.

Le montant de l'opération est de 500K€ avec un taux de subvention de 90% par l'AESN.

Opération n°76 : volet réglementaire Basse Saône

Dans le cadre du projet territorial de la BV de la Saane, le SMBV porte l'évaluation environnementale du projet du nouvel équipement touristique de Quiberville, de la nouvelle station d'épuration portée par la CC Terroir de Caux et du projet de reconnexion de la Saône à la mer. Le volet réglementaire comprend aussi l'enquête publique et communication, les diagnostics archéologiques (prévus début 2022 sur 19ha et réalisés par l'INRAP) et le suivi eaux souterraines (aires de captage) et eaux du surface (évolution des milieux).

Concernant le marché sur l'évaluation environnementale, une seule candidature a été déposée : 134K€ avec un taux de subvention de 90% par l'AESN.

Mme MOUQUET informe que la fouille archéologique ne dure pas forcément plus longtemps lorsque des éléments historiques sont trouvés. M.TOPIN répond qu'en effet, cela ne reculera pas le projet de reconnexion de la Saône prévu à l'horizon 2024.

M. FAUVEL s'étonne que les fouilles soient facturées par l'INRAP et explique qu'il existe une redevance à ce sujet. M. TOPIN indique que dans ce projet d'infrastructures, l'intervention de l'INRAP sera payante.

- Littoral

Opération n°183 : Étude de danger de la digue de Pourville

Cette étude a été engagée en octobre 2021 pour un résultat en septembre 2022. L'étude a un coût de 55K€ pour une subvention de l'opération à hauteur de 50% par le fond Barnier. M. TOPIN informe qu'une visite de contrôle sur la digue de Quiberville a été menée par la DREAL en décembre 2020. Le rapport adressé en avril 2021 indique une obligation de réaliser des travaux dans un délai de 3 mois. Pour des raisons techniques, administratives et financières, le SMBV est hors délai. Les travaux vont être réalisés au fil du temps. Des échanges sont en cours avec la DREAL concernant l'évolution du statut de la digue de Quiberville.

➤ **Délibération n°4 : Procédure de déclassement de la digue de Quiberville-Ste Marguerite**

Sur la digue de Quiberville, le choix des élus était de ne pas réaliser d'étude de danger mais d'entamer une procédure de déclassement de la digue. D'un point de vue administratif, suite aux travaux de reconnexion de la Saône à la mer, la digue de Quiberville ne devrait plus être considérée comme une digue car la mer pénétrera à l'intérieur des terres. Il est proposé aux élus de délibérer afin d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la procédure de déclassement. Les travaux d'entretien resteront menés sur la plage par le SMBV.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°5 : Demande d'occupation temporaire du domaine public maritime**

Depuis 2001, les ouvrages de protection contre la mer et les ouvrages de maintien de plages étaient concédés par l'Etat au Département. Depuis le 1er janvier 2020, cette concession a été transférée soit au Syndicat mixte littoral soit au SMBV. Il convient de mettre en place une nouvelle concession d'utilisation du domaine public maritime. L'État nous accorde une concession sur ces infrastructures publiques. Une délibération est proposée afin de permettre au Président de signer tous les documents administratifs pour mettre en place cette nouvelle concession.

M.LEFORESTIER ajoute qu'un vide juridique doit être comblé à ce sujet. Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

Révision des statuts du Syndicat Mixte Littoral 76

M. LEFORESTIER reprend la parole. Il rappelle l'historique : au 1er janvier 2020, le SML76 a été créé. Pour des raisons financières, le SMBV SVS a fait le choix de ne pas transférer les compétences Défense à la mer au SML76. Le Département dépensait moins de 50K€ par an pour les deux digues et demandait une participation de 100K€. Le choix avait été fait par la mandature précédente d'adhérer uniquement à la compétence générale à hauteur de 15K€. Les clés de calcul pour l'adhésion n'étaient pas considérées comme équitables. M. LEFORESTIER a contacté le SML76 et le Département afin d'échanger à ce sujet. L'arrivée de la communauté de communes des 3 villes sœurs permet de réviser les statuts du SML76. Cette opportunité permet une révision des participations. Plusieurs propositions ont été faites par le SML76. Cette décision nécessite un accord de l'État, qui n'a pas répondu à ce jour. D'un point de vue financier, les participations du SMBV au SML76 seraient de 60 à 70K€, déchargeant ainsi le SMBV de l'entretien de la digue de Pourville. La digue de Quiberville reste à la charge du SMBV durant toute la période du projet de reconnexion de la Saône à la Mer.

M. LEFORESTIER espère qu'au prochain comité syndical, une proposition de délibération pourra être faite aux élus.

- Opérations hors contrat

A l'heure actuelle, toutes les opérations ne bénéficient pas de subvention.

Opération n°48 : le Malavy

Sur le secteur de Bertrimont (RN29), cet ouvrage, d'une capacité de stockage de 160Km3, doit bénéficier de travaux de sécurisation. Le Département est gestionnaire de cet ouvrage. La négociation foncière est à finaliser. Les travaux sont programmés pour 2022.

Opération n°65 : Val de Tessy

La création d'un ouvrage a été abandonnée suite à l'élaboration et la validation du plan pluriannuel d'investissement. Une nouvelle stratégie vise à aménager tout l'axe de ruissellement du Val de Tessy.

Opération n°180 : Sauqueville

Sur le secteur de Sauqueville, la création d'un nouvel ouvrage est engagée. De nouveaux relevés topographiques ont été faits. Un travail d'analyse des avant-projets va être réalisé les prochaines semaines. Le projet sera validé avec la commune. D'autres phases suivront : validation technique, géotechnique, foncier et dossier réglementaire. Ce projet avance avec une échéance estimée au 2eme semestre 2022.

Opération n°181 : Val Gosset

La démarche est semblable à l'opération de Sauqueville. Une négociation foncière va être menée. Un travail est réalisé avec les services du Département concernant l'évolution de la RD 54, suite à l'ouverture prochaine du tronçon autoroutier.

Opération n°77 : Ablemont

Sur le secteur d'Hermanville et de Bacqueville, les avant-projets ont été reçus par le SMBV et vont être étudiés. Un bureau d'études a été mandaté sur le secteur aval (forte densité d'habitations sur un axe de ruissellement). Sur la

partie amont qui est en espace agricole, le travail est mené en interne. La démarche est semblable à l'opération de Sauqueville. La commune sera rencontrée d'ici la fin de l'année. Le projet sera finalisé en 2022.

M. MASSE se demande si les deux communes concernées (Bacqueville en Caux et Hermanville) seront consultées durant l'étude. M. TOPIN indique qu'il était prévu de consulter les deux communes. M. LEFORESTIER indique que plus on est nombreux, plus il y a de financement possible. M. FAUVEL conteste ces propos : les communes ayant transféré la compétence aux EPCI n'ont peut-être pas le droit de verser de l'argent dans des actions du SMBV. M. LEFORESTIER cite l'exemple d'acquisition foncière par les communes pour permettre la réalisation de travaux au SMBV.

Opération n°73 : plan de gestion de la Vienne

Cette démarche va être menée sur les 3 cours d'eau du territoire du SMBV. L'établissement d'un plan de gestion est obligatoire afin de bénéficier d'aides de l'agence de l'eau dans un 2ème temps. Ce plan de gestion est avancé : phase 1 et 2 achevées. Pour que ce plan de gestion soit efficace et concerté, un travail va être mené avec les communes riveraines et les riverains pour une projection des actions sur 10 ans.

Opération n°66 : étude hydroécologique de la Vienne aval

Sur le secteur d'Hermanville jusqu'à la confluence de la Vienne à la Saône à Gueures, la phase 1 est finalisée (état initial). Un géomètre va réaliser des levés topographiques (seuil de portes, d'habitation) en octobre/Novembre 2021 afin de connaître précisément les hauteurs d'eau. Un projet technique doit être arrêté : construction des modélisations, élaboration de scénarios, ... Ce travail va durer durant 2022.

- Actions locales

Ces actions ne sont pas inscrites dans une stratégie d'aménagement. Elles répondent à des besoins exprimés par les communes. M. TOPIN cite quelques exemples de communes concernées : Sainte Marguerite sur Mer, Bacqueville en Caux, Saint Victor l'Abbaye, Heugleville sur Scie, Cropus et Bosc le Hard. Des subventions peuvent être obtenues selon les cas. M. TOPIN explique que pour des travaux inférieurs à 10K€, l'AESN ne finance plus. Si les actions ne s'intègrent pas dans une logique d'aménagement de bassin versant, les subventions sont difficiles à obtenir. La Région va s'engager sur des appels à projet : les projets doivent répondre à un cahier des charges.

M. MASSE demande des précisions sur l'action locale à Bacqueville en Caux. M. WATTIEZ explique que l'opération concerne le dossier de M. COMALADA. Les travaux permettent de baisser les vitesses de l'axe de ruissellement identifié au PPRI. Sont prévus la création d'un talus cauchois, d'une fascine et d'une mare d'infiltration.

➤ **Délibération n°7 : demande de subvention Travaux locaux**

Pour permettre au SMBV de demander des subventions pour la réalisation des actions locales, il est proposé aux élus de voter une délibération autorisant le Président à signer tout document de demande de subvention.

M. LEFORESTIER demande aux élus de voter la délibération lui permettant de saisir toutes les opportunités de subventions.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

Opération 64 : Entre Saône et Scie

Dans le cadre du projet territorial Entre Saône et Scie, des travaux sont prévus sur le secteur de Ouville la Rivière. Le montant pour 2021 est de 25K€, pour un taux de subvention de 80% par l'AESN.

- Délibérations diverses

➤ **Délibération n°8 : adhésion à France Digue**

France Digue est une association regroupant des collectivités gestionnaires de systèmes d'endiguement, à l'échelle nationale. Cette adhésion permet d'apporter des informations techniques, juridiques, administratives, politiques. C'est aussi un organisme de lobbying au profit des collectivités. Le montant est de 750€ par an + une contribution par linéaire de digues soit un coût total de 850€.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°9 : Programmation 2022 du Département de Seine-Maritime**

M. TOPIN explique le projet. Cette demande est effectuée par le Département dans le cadre de sa politique de l'eau. Le SMBV va proposer une pré-programmation sur laquelle le Département se positionnera. La programmation proposée serait : l'acquisition foncière d'une zone humide située à Brachy, travaux de Restauration de la Continuité écologique du moulin près du captage à Gueures, marché de maîtrise d'oeuvre du seuil de la zone industrielle de St Denis d'Aclon, étude de gestion de la basse vallée de la Scie, inventaires écologiques des zones humides dont le SMBV est propriétaire, et étude de renaturation de la Vienne sur la commune de Lammerville. Il est proposé cette délibération aux élus.

M. LEFORESTIER indique que cette délibération est de la recherche de subventions.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Délibération n°10 : Protection sociale complémentaire**

Mme LABOULAIS prend la parole. Cette protection n'est à l'heure actuelle pas obligatoire pour les collectivités territoriales, elle sera obligatoire pour l'État à partir du 1er janvier 2022. Cette demande a été faite par une partie des agents. Il est proposé une participation du SMBV à la dépense de protection sociale complémentaire des agents (si la mutuelle est labellisée). La participation sera la suivante : pour les agents de moins de 35 ans, 25€ brut, pour les agents de 36 à 50 ans, 30€ brut et pour les agents de plus de 51 ans, 45€ brut par mois.

M. LEFORESTIER précise que le budget annuel est estimé à 5000€. M. LEFORESTIER demande pourquoi est précisé le brut ? Mme LABOULAIS répond que pour les agents non titulaires, ce montant est soumis à cotisation et pour tous les agents, il est imposable.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°11 : RIFSEEP**

Le RIFSEEP est une prime à destination de certains agents. Une délibération a déjà été prise pour le personnel administratif et les techniciens. Il n'y avait pas de délibération pour les agents techniques : deux recrutements sont faits prochainement. Sur la délibération précédente, n'avaient pas été mentionnés les montants au titre du IFSE (prime fixe) ou de la CIA (prime d'objectifs rendus), cette nouvelle délibération permettra de régulariser. Les montants indiqués sont les plafonds maximums.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°12 : décisions modificatives du BP 2021**

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses pour l'entretien des ouvrages sont plus élevées. Cependant, les dépenses de charges de personnels ont été moindres en raison d'un recrutement des agents de l'équipe verte en fin d'année.

Au niveau des dépenses d'investissement, l'opération d'inventaires de la BV de la Saône (+ 35K€), l'opération liée à l'achat de matériels pour l'équipe verte (+ 20K€), l'opération liée à l'ouvrage de Sauqueville (+5K€) et l'opération des études géotechniques (+10K€) ont des montants supérieurs aux prévisions. Les opérations de maîtrise d'oeuvre de la BV de la Saône et travaux de RCE ne sont pas assez avancés pour être réalisées en 2021. Cela permet de rééquilibrer les comptes budgétaires.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité

➤ **Délibération n°13 : signature d'une convention du système ACTES.**

Il est proposé d'ajouter une autre délibération, au sujet d'une convention du système ACTES, qui n'avait pas été présentée en amont aux élus.

M. LEFORESTIER demande aux élus si ils acceptent d'ajouter cette délibération. Aucun élu ne s'oppose à cet ajout.

Mme LABOULAIS présente le projet de délibération. La convention ACTES correspond à la dématérialisation pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, avec la Préfecture. Le SMBV travaillerait avec le Département comme opérateur de télétransmission. Une délibération avait déjà été prise en 2014 : au vu des besoins du SMBV, cette délibération n'avait pas été suivie de fait et le coût était élevé. Aujourd'hui, pour les marchés, tout est dématérialisé, le SMBV n'a plus le choix.

Aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER demande aux élus si ils approuvent cette délibération.

Approuvée à l'unanimité

Dossier de la vente des vergers

M. LEFORESTIER introduit le sujet. Les élus concernés par la vente des vergers sont plutôt inquiets de la situation. La coopérative Agrial souhaite vendre la totalité de ses vergers situés sur les communes de Lammerville-Bacqueville et Saint Crespin, et la SAFER a informé le SMBV qu'elle souhaitait acquérir 120ha. La cidrerie d'Anneville sur Scie a fermé et AGRIAL souhaite vendre une partie de ses vergers avec une clause d'arrachage des vergers, pour qu'il n'y est pas de concurrence avec le/les acquéreurs. La SAFER s'est opposée à l'arrachage sur quelques hectares. Le SMBV redoute les conséquences de l'arrachage. La SAFER et la Chambre d'agriculture tiennent le dossier et le SMBV a exprimé son désaccord.

M. WATTIEZ prend la parole.

M. WATTIEZ présente les sites concernés : le site de Lammerville/Bacqueville en Caux (77ha) et le site de St Crespin (44ha). Il a parcouru chacun des sites pour suivre le chemin de l'eau. Il a également rencontré le gestionnaire actuel des vergers, qui a exercé ce métier durant 40 ans, et des sinistrés. M. WATTIEZ va présenter les enjeux par site, l'état des lieux du fonctionnement hydraulique et l'analyse des risques. Il existe des enjeux hydrauliques mais également environnementaux (approche réglementaire).

Sur le site de St Crespin, les enjeux relevés sont la présence de la zone en périmètre de protection de captage, la présence de bétails en lien direct avec le captage, la présence de zones humides, de ZNIEFF de type II et de corridors/réservoirs écologiques (DDTM). Concernant les enjeux hydrauliques, il est noté la présence d'un axe de ruissellement à aléa fort identifié dans le PPRI, des inondations de voiries et d'habitations, une étude hydraulique qui modélise des préconisations en terme de réalisation d'ouvrages et des pentes supérieures à 10%. M. WATTIEZ illustre ces propos par une carte. Après consultation des cartes historiques, cette zone a toujours été en herbe. M. WATTIEZ indique qu'un herbage en haut de plateau va infiltrer 100mm d'eau par heure. En comparaison, la culture infiltre entre 15 et 20mm d'eau. Sur la carte, M. WATTIEZ explique qu'une partie des eaux ruisselle vers le centre bourg de St Crespin, puis de Longueville sur Scie et une autre partie vers Criquetot sur Longueville.

Sur le site de Lammerville, les enjeux environnementaux sont la présence de la zone sur une aire de captage, la présence de zones humides, de ZNIEFF de type II et des corridors. Les enjeux hydrauliques sont des axes de ruissellement identifiés au PPRI et dans le SGEP, des voiries et des habitations impactées, des études hydrauliques préconisant la création d'ouvrages et des pentes supérieures à 10%. A partir de la carte des enjeux hydrauliques, M. WATTIEZ explique que les axes de ruissellement sont de nature complexes, en Y. Les axes de ruissellement ont deux exutoires, convergents vers le centre bourg. Les axes de ruissellement sont utilisés réglementairement pour des projets d'urbanisme, pas pour de l'agricole. Cependant, l'aggravation de l'arrachage des vergers existe. Aujourd'hui, avec la présence des vergers, il existe déjà un dysfonctionnement : l'eau n'est pas retenue. Des atténuations sont possibles pour réduire les conséquences par la mise en place d'aménagements ou du structurant. M. WATTIEZ laisse imaginer les conséquences si ces vergers n'existent plus.

M. WATTIEZ présente l'analyse de la mise en culture de ces vergers : augmentation des vitesses et volume d'eau sur un aval urbain, augmentation des zones accidentogènes sur voiries, dégradation de la qualité de l'eau en eau potable (bétoire et aide de captage), perte de réservoirs et corridors faunistiques, minéralisation des sols (structure verte à grise) et un déstockage de 94 tonnes de CO2.

M. WATTIEZ conclue :

1- il faut éviter la destruction de ces vergers pour de la mise en culture.

2- réduire la surface retournée par de l'acquisition et du boisement

3- il sera impossible de compenser la mise en culture car en l'état actuel, il existe déjà un dysfonctionnement.

Un curseur doit être trouvé. Le SMBV a apporté son expertise technique sur ce dossier.

M. DEPREAUX partage son expérience. Il a été responsable de production en cidrerie du duché de Longueville pendant 42 ans et a alerté les élus dès qu'il a eu connaissance de ce projet. Il indique que l'objectif d'Agrial est de supprimer tous les vergers du secteur soit 400ha. Aujourd'hui, ce sont les parcelles dont Agrial est propriétaire. Mais il y a également des parcelles en contrat de location. M. LASNON précise qu'il y a des zones qui sont moins dangereuses que celles présentées.

M.FAUVEL indique qu'il serait nécessaire de travailler avec d'autres acteurs : il cite l'exemple du contournement Est de Rouen qui doit traverser la forêt verte. 1Ha de boisement détruit doit être compensé par 3ha de reboisements. Une solution pourrait être trouvée ici. M.LEFORESTIER indique qu'il en parlera à la SAFER.

M. MASSE remercie Mme DAS et le SMBV d'avoir organisé une réunion avec la SAFER, la Chambre d'agriculture et les élus concernés. Un calendrier annonce que d'ici fin novembre, AGRIAL et la SAFER s'accorderont sur le prix de vente des parcelles. Le coût entre de la prairie ou de la culture n'est pas le même. M. MASSE demande si le SMBV continue à s'investir dans ce projet.

M. TOPIN répond que depuis la réunion et depuis que le SMBV a transmis son analyse technique, le SMBV n'a eu aucun contact avec la SAFER. M.TOPIN craint que le SMBV ait été utilisé afin de le rendre responsable en cas d'incidents suite à son analyse technique et les préconisations. A l'heure actuelle, le travail mené avec la chambre d'agriculture et la SAFER n'a pas été un travail de partenariat.

Mme DAS indique que cette situation est très anxiogène. Elle demande à ce que le SMBV fasse tout ce qu'il peut pour éviter la catastrophe. Ce qui se présente aujourd'hui, ne se représentera plus jamais. Dans le PLU, les vergers sont classés en zone naturelle, les bosquets et les rangées d'arbres sont protégés. Mme DAS confirme que pour le moment, les acteurs s'épient mais rien n'est fait. Mme DAS informe que la chambre d'agriculture a organisé une réunion la semaine dernière avec les candidats souhaitant maintenir les vergers. M. WATTIEZ précise que ce maintien de vergers est dans la limite de 20ha sur la totalité des vergers. M.DEPREAUX indique que cette surface correspond aux zones qu'Agrial a planté récemment. Mme DAS espère que les préconisations du SMBV vont être suivies. Elle demande si le SMBV se positionne pour faire de l'acquisition foncière sur les zones les plus stratégiques.

M. LEFORESTIER répond que le SMBV s'est positionné acquéreur foncier sur des zones humides et des zones d'expansion des crues, en raison d'un subventionnement de l'AESN à hauteur de 80%. La difficulté sur les vergers est financière, quel que soit la collectivité acquéreur. M.LEFORESTIER indique que si il y a présence d'une aire de captage, le gestionnaire (ici la CC Terroir de Caux) peut être l'acquéreur potentiel pour protéger le captage.

M. LEFORESTIER revient sur les relations entre la chambre d'agriculture, la SAFER et le SMBV: personne ne se prononce réellement. Certains propos sont contradictoires. Il indique également que le coût de destruction d'un verger est important. Le SMBV ne peut faire autrement que d'être dans une position non radicale. Il faut définir le curseur entre la superficie à retourner et la superficie à conserver. M. LEFORESTIER approuve le fait d'acquérir des parcelles mais aujourd'hui, il n'a pas de solution financière. Mme DAS indique qu'il faut regarder les zones les plus stratégiques. M. LEFORESTIER demande aux élus de se positionner sur le fait que le SMBV soit acquéreur de ces parcelles.

M. HAVARD s'interroge : combien coûterait les dégâts si rien n'est fait ?

M. LASNON indique que même si il y a acquisition, des aménagements devront être faits.

M. BUREAU demande si un retour a été fait suite à la présentation de M. WATTIEZ devant la chambre d'agriculture et la SAFER. M. WATTIEZ répond qu'aucun retour n'a été fait. M. WATTIEZ confirme que la question de l'acquisition est à se poser, au regard de la topographie et des enjeux aval. M. WATTIEZ apporte son analyse technique : l'acquisition de l'aire de captage ne suffit pas d'un point de vue « inondation ». M. TOPIN ajoute une précision : quel que soit la décision prise, les terrains seront mis à nu fin novembre. M. TABESSE dit qu'il est possible de mettre du boisement à la place. M. TOPIN indique qu'au delà de la problématique d'acquisition, c'est une opération de gestion et d'aménagement du territoire (paysage, attractivité, adaptation au changement climatique, ...).

M. GILLE demande confirmation : il n'y a pas d'amélioration possible ? M. TOPIN répond que la décision porte plutôt sur le degré d'aggravation. Les conséquences sont aujourd'hui identifiées.

M. FAUVEL revient sur sa proposition de réserve foncière qui devra être obligatoire et qu'il faut travailler avec la SAFER sur ce sujet.

Mme DAS demande si les parcelles des vergers à conserver sont définies. M. WATTIEZ répète qu'il n'a aucun retour. M. TOPIN répond que les mesures d'accompagnement proposées lors de la dernière réunion ont été présentées, aucun des acteurs ne s'est proposé pour les mettre en œuvre.

M. MASSE intervient : à la suite de la négociation entre Agrial et la SAFER (prix et parcelles en culture ou en vergers), les élus ont demandé à être informés. L'appel à candidature sera fait après. M. MASSE demande à ce que la DDTM ait l'analyse technique élaborée par le SMBV. Il espère que les personnes présentes au comité technique de la SAFER, prendront en compte que cette zone est naturelle et doit y rester. Cependant, l'enjeu économique est fort.

M. FAUVEL indique l'importance de la SAFER. La SAFER peut trouver des acquéreurs pour du reboisement. Cela dépend du prix.

Mme MOUQUET intervient au sujet de l'évaluation des responsabilités : est-il possible d'évaluer le coût des dégâts qui pourraient être causés et ainsi responsabiliser les vendeurs ? M. LEFORESTIER répond que la SAFER est responsable de son aménagement.

M. HERICHER demande ce qu'il se passe si les parcelles sont achetées et laissées en herbe ? M. WATTIEZ explique qu'il n'y a pas eu de dégradations, et que le support pour aménager aura été conservé. M. TOPIN ajoute un élément supplémentaire : achat, aménagement et revente. Il prend l'exemple du boisement.

M. LEGROS demande si il y a des passages de vent, les éoliennes peuvent poser soucis au niveau du passage de l'eau. Mme DAS s'opposera à cela sur la commune de Lammerville.

M. WATTIEZ ajoute que les hauts de plateaux sont des surfaces à conserver car c'est à cet endroit que commencent les ruissellements. Dans l'acquisition foncière, le curseur est sur la valorisation de la surface. Il cite la région qui cherche des surfaces à boiser, ou des collectivités qui recherchent des surfaces pour des filières courtes ou maraîchages dynamiques (économie de proximité). Cela sort de la logique du SMBV. Le problème est que le calendrier imposé est pour la fin du mois, il est trop court.

Un élu demande quel aménagement serait envisagé ? M. LEFORESTIER donne l'exemple du boisement.

M. LEFORESTIER conclut : il demande de poursuivre la réflexion sur ce projet, de trouver des investisseurs publics ou privés, des financements et subventions pour l'aménagement. Il confirme que le temps pour réagir est trop court. Il finit par dire que ce sujet sera de nouveau abordé après la réunion de fin novembre entre la SAFER et Agrial.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER lève la séance à 20h30.